

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE  
DE DÉROGATION MINEURE  
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 390 281  
DU CADASTRE DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,  
SOIT AU 135, RUE CHARLEMAGNE

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet d'augmenter de 2,5 mètres à 3,3 mètres la hauteur maximale d'une enseigne détachée, le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

La Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 3 avril 2023 à 16h30 :

Téléphone : 311

Courriel : [accueil-permis@drummondville.ca](mailto:accueil-permis@drummondville.ca)

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 17 mars 2023.

ME MÉLANIE OUELLET  
Greffière